



INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Une information générale sur
les droits et les devoirs

Une information personnalisée
à travers un soutien technique

Le respect de la confidentialité

Le SMPM de l'APAJH 09 au service des familles

Agrément par le Procureur de la République
en date du 14 octobre 2009

5, Rue de la Maternité

BP 60004

09101 PAMIERS Cedex

accueil.smpm@apajh09.asso.fr

Entretien sur rendez-vous au 05.34.01.27.40

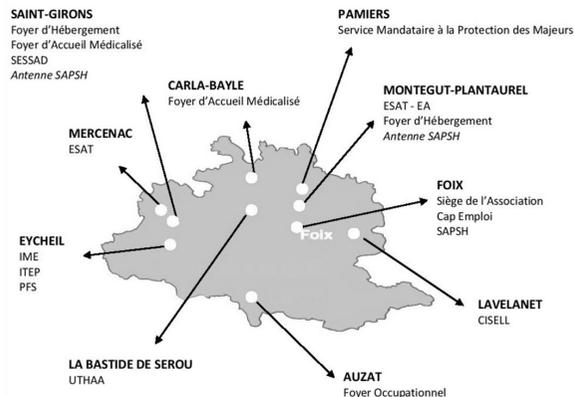
Service gratuit

L'APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), Association laïque à but non lucratif, fonde son action sur l'absolu respect de la personne humaine.

Elle entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, œuvrer pour leur épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de la vie sociale.

C'est dans cet esprit que l'APAJH 09 met à disposition des familles un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux :

Le **Service Mandataire à la Protection des Majeurs (SMPJ) de l'APAJH 09** situé à Pamiers.



Une mission d'information et de soutien

« Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique en application de l'article 449 du code civil bénéficient, à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. » Art. L215-4 du CASF.

- Un droit pour tous les tuteurs familiaux.
- Un droit ouvert à leur demande et sous certaines conditions.
- Des informations délivrées selon des modalités précises.
- Un soutien technique.
- Une documentation gratuite mise à disposition.

UNE INFORMATION GENERALE SUR LES MESURES DE PROTECTION

Principes fondamentaux de la protection juridique

Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée

Contenu des différentes mesures de protection

Enoncé de vos droits et de vos obligations en tant que personne chargée d'exercer la mesure de protection de votre proche

UNE INFORMATION PERSONNALISEE, UN SOUTIEN TECHNIQUE

Par l'écoute d'un professionnel de la protection des majeurs

Par l'aide à la formalisation :

- des courriers au juge des tutelles,
- des requêtes
- de l'inventaire,
- des comptes annuels de gestion
- "